



## **Municipales 2001 :** **Avec MeyDIA et Jean Xavier Boucherle**

### **Edito**

**U**ne assemblée exceptionnelle a réuni, le lundi 26 juin, les adhérents de MeyDIA. Elle a marqué la fin de la première étape de la préparation de l'élection municipale de mars 2001. Philippe Vauquois, président de MeyDIA, a en effet rappelé que l'association s'était donné comme objectif de dresser, avant l'été 2000, un bilan de l'action municipale depuis 1995. Cette année-là, les Meylanais avaient confié la gestion de la commune à une majorité conduite par Jean-Xavier Boucherle et constituée d'élus de MeyDIA, du PCF et des Verts.



Mais en six ans bien des choses changent, parfois imperceptiblement : une partie non négligeable de la population a été renouvelée; les problèmes ne se posent plus tout à fait dans le même contexte. C'est pourquoi, au bilan de l'action municipale, MeyDIA a tenu à dresser un état de ce qu'est Meylan en 2000, de ce qu'est la vie de ses habitants, de ce que sont leurs espérances et leurs demandes.

Parmi les nouvelles donnes, figure la loi récente sur l'obligation d'une représentation paritaire des femmes et des hommes dans les scrutins de listes, qui s'appliquera lors des élections de mars 2001. Pour MeyDIA, c'est l'occasion d'approfondir plusieurs problèmes essentiels : celui de la place des femmes dans l'ensemble de la vie sociale; celui du statut des élus; celui du renouvellement des représentants politiques élus dans les diverses assemblées, soit directement (Conseil municipal), soit indirectement (structures d'agglomération comme la Métro).

Dès maintenant, MeyDIA a choisi de désigner celui de ses membres qui conduira en mars 2001 la liste soutenue par MeyDIA. C'est le Maire en exercice, Jean-Xavier Boucherle, ancien président de MeyDIA, qui a été désigné à une très large majorité.



Si l'association a reconduit dans son rôle Jean-Xavier Boucherle, c'est parce que MeyDIA considère qu'il est un bon animateur d'une équipe municipale où cohabitent plusieurs courants politiques, qu'à travers une gestion très positive, il a su mettre en oeuvre avec détermination et un souci permanent du dialogue la politique proposée aux Meylanais en 1995. C'est aussi parce que six ans, c'est un peu court pour développer un programme ambitieux : il a fallu la durée d'un mandat pour que se réalisent la Maison de la musique, les programmes de logements sociaux, les liens d'échange avec Didcot ou la mise en oeuvre du développement durable.

MeyDIA donne rendez-vous à tous les Meylanais pour, ensemble et publiquement, dès le mois de septembre, définir les enjeux et les objectifs des six prochaines années.

## 2001 : élections cantonale

Répondant à un désir exprimé par le Maire de Meylan et fidèle à sa volonté de limiter le cumul des mandats, MeyDIA a approuvé le choix de J.-X. Boucherle de ne pas être candidat à l'élection cantonale de 2001 qui aura lieu le même jour que l'élection municipale.

Cette décision est en retrait par rapport à la loi qui permet de détenir deux mandats locaux.

Mais un mandat officiel entraîne souvent des responsabilités dans diverses structures comme la Métro (communauté d'agglomération) ou divers syndicats intercommunaux, qui sont autant de domaines d'intervention d'une commune, mais aussi de charges de travail pour une seule personne.

## Rue de la Grange : l'espace est sauvé

Beaucoup de Meylanais connaissent mal cette rue, située au bas de l'avenue de Plaine Fleurie et qui se termine en impasse. Elle dessert des immeubles qui ont fait l'objet d'un permis de construire délivré en 1968.

Le Maire de cette époque obtint du promoteur, moyennant une surélévation des

immeubles construits, la cession gratuite à la commune d'un terrain de 5500 m<sup>2</sup> pour la construction d'une école qui, finalement, n'apparut pas indispensable. La cession officielle du terrain ne fut jamais réalisée. Mais en 1991, M. Cabanel autorisa la construction, sur ce terrain, d'un nouvel immeuble de 27 logements.

D'où la colère et la mobilisation des riverains, non seulement de la rue de la Grange, mais aussi de la copropriété voisine des Léchères. Dans un premier temps, en 1994, ils obtiennent du Tribunal administratif l'annulation du permis de construire.

Mais, sur appel du promoteur, le permis est validé à nouveau par la Cour d'Appel le 28 juillet 1999, au motif qu'en délivrant un nouveau permis de construire, M. Cabanel a implicitement renoncé à la cession gratuite du terrain à la commune.

Son permis de construire sous le bras, le promoteur, tout heureux, arrive en octobre dernier sur le terrain avec des engins et se prépare à ouvrir son chantier. Il faut toute la détermination des habitants et l'intervention énergique de la Municipalité pour obtenir l'arrêt des travaux et entamer avec le promoteur de délicates négociations.



Celles-ci viennent d'aboutir à un accord, signé le 6 juillet. Le promoteur renonce à toute construction sur ce terrain et va le céder à la commune avant le 2 octobre. En retour, la ville de Meylan lui verse une somme de 3,1 millions de francs pour l'ensemble des droits attachés à ce terrain. De plus, dans le cadre de la révision actuelle du Plan d'occupation des sols, ce terrain sera classé en zone ND : il restera ainsi un espace vert non constructible.

Cette solution traduit la volonté commune des habitants du quartier et de la Municipalité de préserver ce poumon vert dans un secteur particulièrement dense.

## Près des habitants pour mieux les écouter : l'élu de proximité.

L'organisation du travail a évolué depuis 1995. Actuellement, Antoine tient des permanences toutes les 6 semaines alternativement dans les différentes parties du Haut-Meylan :

- Saint-Victor,
- Capucins

- Ancienne Mairie.

La participation est variable, avec en moyenne 15 à 20 présents. Avec le temps, on retrouve à chaque fois un groupe d'habitues qui assure une réelle continuité. L'une des difficultés vient en effet de la participation plus ou moins épisodique d'habitants qui oblige, à chaque fois, à faire un résumé des chapitres précédents !

Mais Antoine ne se contente pas de ces réunions annoncées. On le rencontre souvent dans la rue où chacun peut l'interpeller. Pour lui, sa mission est d'être présent et disponible là où les habitants vivent, font leurs courses, attendent leurs enfants à la sortie de l'école, etc.... "Je ne suis pas d'abord là pour parler, faire un cours, mais pour écouter et noter demandes, suggestions ou problèmes."

Pour être crédible, il ne suffit pas d'être à l'écoute des demandes, mais de contrôler la mise en place des solutions possibles. Pour les cas les plus simples, la solution est apportée au niveau du correspondant de quartier, intégré aux services municipaux. Il faut parfois expliquer que la solution doit s'inscrire dans un travail à long terme, comme un schéma de circulation ou un plan d'occupation des sols. La plupart des demandes impliquent une intervention des services et un engagement budgétaire. Il a fallu plusieurs mois pour trouver une solution efficace et éviter qu'une demande s'enlise dans les services. La création d'un emploi-jeune, destiné à coordonner le suivi des relations avec les quartiers, a nettement amélioré l'efficacité du travail.

Pour A.Di Sante, la prise en compte des demandes est un vrai problème : " Je n'ai pas de baguette magique et ce n'est pas parce qu'un habitant formule une demande qu'elle sera automatiquement satisfaite." Certaines demandes sont contradictoires. D'autres mettent en cause une réflexion globale. C'est le cas de beaucoup de problèmes liés à la circulation : il faut veiller à ce que la solution apportée à un endroit ne génère des problèmes à proximité. Une spécificité du Haut-Meylan apparaît avec la mise en place, suite à la première assemblée de quartier, de groupes de travail permanents. L'un suit les problèmes de circulation, un autre ceux d'aménagement ou la gestion des équipements. Le cas le plus spectaculaire a conduit à la mise en place d'une navette interne à la commune, à partir d'une proposition de l'Union de quartier. Après un essai sur une semaine, à la fin de 1998, une navette fonctionne depuis l'automne financée partie par le SMTC, partie par la commune.

Et l'Union de quartier, dans tout cela ? "Très rapidement, la confiance s'est établie entre nous. L'Union de quartier a bien compris que je ne voulais pas la doubler. Aujourd'hui, je crois que nous assurons de concert un travail de proximité, chacun à sa place. Pour moi, l'Union de quartier assure une vue plus globale et plus cohérente que celle de tel ou tel individu."

Pour **MeyDIA**, la diversité du travail des différents élus de proximité constitue une expérience intéressante et variée. Il convient d'en tirer un bilan et de rechercher de nouvelles formes de décentralisation dans les quartiers. Bien des décisions peuvent être prises à ce niveau, dès que la nécessaire cohérence à l'échelle de

l'ensemble de la commune est assurée. Avec les Unions de quartier, on pourrait définir une liste des aménagements locaux qui seraient engagés localement. Actuellement un crédit de 400 000 francs est à la disposition des élus de proximité. Cette somme, relativement modique, se justifie dans une phase de démarrage. On voit aujourd'hui qu'elle pourrait être accrue pour favoriser la responsabilité des quartiers.

## de Dicot à Meylan

Le 16 juin 2000, une cinquantaine d'habitants de Didcot (Angleterre) sont venus concrétiser le nouveau jumelage entre nos deux villes. A cette occasion, dame Nature a bien voulu nous gratifier de ses largesses et nous a offert un savant cocktail des multiples couleurs et des parfums d'été. Avec cela, allez faire la fine bouche ! Après une arrivée tardive jeudi soir, la journée de vendredi fut consacrée à une visite de Meylan et de Grenoble pour une partie des participants. Sous l'égide de Robert Chartier, conseiller chargé de l'économie, une rencontre rassembla sur la ZIRST des dirigeants des parcs d'activités de Didcot et de la ZIRST (chefs d'entreprises, responsables d'organismes de recherche, élus en charge des affaires économiques). Unanimement, l'ensemble des participants à ces échanges émirent le souhait de poursuivre ces contacts entamés à Meylan en y associant bien évidemment Planegg.

Le samedi fut d'abord marqué par la cérémonie officielle du jumelage à la mairie, cérémonie chaleureuse et très symbolique, conclue par un échange de cadeaux. Meylan a offert un arbre à Didcot qui nous a apporté une mosaïque. Après un pique-nique dans le parc du Bruchet, la soirée fut plus festive et surtout très musicale (anglais et français se livrant à un concours dans l'interprétation de chants populaires). Le mois de juin à Meylan s'est placé sous le signe de l'Europe. En effet, avec la visite d'une délégation de Meylan à Planegg et le jumelage avec Didcot, Meylan participe à la construction de l'Europe. L'Europe ne se vit pas seulement à Bruxelles, mais c'est au plus près des citoyens, par des échanges fraternels que nous développerons une solidarité européenne; apprendre à se connaître et travailler au même objectif dans nos diversités. La devise adoptée pour l'Europe n'est-elle pas l'unité dans la diversité ?



## Vite dit... vite lu...

### CTM

La commune et les propriétaires du Centre Théologique se sont mis d'accord : plus de 12 000m<sup>2</sup> de terrains, situés dans la partie nord de la propriété, vont être acquis par la commune pour une somme de 6,5 millions de frs. Elle y réalisera des logements sociaux.

### Sayettes

Le Tribunal Administratif vient de rejeter la demande d'annulation du permis de construire de logements sociaux dans les anciens bâtiments Sopinsol. Les riverains qui avaient engagé la procédure devront verser au total 10 000frs à la Mairie et à l'OPAC en dédommagement des frais engagés.

### Glycines

Les travaux de réalisation de cinq logements sociaux des Glycines, dans le Haut Meylan, s'achèvent. On constate avec plaisir que l'ancien bâtiment, rénové s'intègre parfaitement à l'environnement du Quartier.

### Gymnase

Le permis de construire du nouveau gymnase va être déposé. Il sera construit au Charlaix, à l'Ouest du Chemin de Monarié. Equipé d'un mur d'escalade, de tribunes et d'une zone de convivialité, il répondra aux normes HQE (Haute Qualité Environnementale).

### Navette

Une liaison par navette entre la ZIRST et la station du tramway au Grand Sablon va être prochainement mise en service. Le SMTC vient d'en confirmer le principe, à titre expérimental, pendant un an.

